

I. Sites Internet permettant d'avoir des informations sur l'orientation :

Les sites répertoriés ci-dessous sont des sites officiels commandités par l'Etat et ses établissements publics, ce qui laisse espérer que les informations y sont fiables et que le contenu ne relève pas d'impératifs commerciaux.

WWW.ONISEP.FR

L'Onisep (office national d'information sur les enseignements et les professions) est un établissement public sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, dont le rôle est d'offrir aux jeunes, à leur famille et aux équipes éducatives, toutes les informations sur les études et les métiers.

Sur ce site, trois onglets peuvent être particulièrement intéressants pour conseiller les SHN soucieux de leur orientation :

- L'onglet « Formations Etablissements » permet de rechercher une formation que ce soit après la troisième, après la seconde, après le Bac, ou après un CAP/BEP/Bac Pro. Cette recherche peut s'effectuer par région, ce qui est intéressant pour les DR comme pour les SHN qui sont souvent contraints dans leur choix de formation par le lieu de leur pratique sportive de haut niveau.

✓ *Le petit plus SHN : les onglets « recherche d'un établissement »/« recherche avancée » permettent de rechercher spécifiquement les collèges et les lycées qui accueillent des sections sportives et des pôles.*

- L'onglet « Métiers » permet de découvrir des idées de métiers en recherche libre, en fonction des secteurs d'activité ou par centres d'intérêt. Une fois l'intitulé du métier choisi, sont ensuite détaillés la nature de celui-ci, les conditions de travail qu'il implique, les principales caractéristiques de la vie professionnelle liées à ce métier, les compétences requises, et les formations permettant d'y accéder.

- L'onglet « En région » : l'Onisep dispose de 28 délégations régionales (une par académie). Cet onglet permet d'obtenir des informations de proximité qui peuvent être utiles aux DR et aux SHN.

De plus, pour les SHN qui n'auraient vraiment aucune perspective d'orientation post BAC, le site propose des fiches sous format PDF indiquant les grandes filières accessibles prioritairement après les différentes séries de Bac (séries générales et technologiques). Pour les consulter à partir de la page d'accueil, cliquer sur l'onglet « mon orientation »/« nos guides d'orientation en PDF ».

WWW.ORIENTATION-FORMATION.FR

Ce site se présente comme le portail de l'Etat (plus particulièrement de la direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle), des partenaires sociaux et des régions en matière d'orientation et de formation. Il se veut être « un outil commun et innovant permettant aux internautes d'accéder à des informations utiles et fiables pour s'orienter professionnellement à toutes les étapes de la vie ».

Comme le site précédent, les onglets « choisir un métier » et « s'orienter dans la formation » permettent d'obtenir les renseignements utiles.

L'apport supplémentaire de ce site est que, si les SHN ont choisi le secteur particulier dans lequel ils veulent travailler, l'onglet « les métiers vus par les professionnels » (à droite après avoir cliqué sur « choisir un métier ») leur permet d'être envoyés sur des sites spécialisés.

WWW.ADMISSION-POSTBAC.FR

Cette adresse correspond au site commun à l'ensemble des lycéens entrant dans l'enseignement supérieur, sur lequel ils doivent inscrire leurs vœux d'orientation. Il fournit par la même occasion des informations sur les formations existantes (mais moins complètes que le site de l'Onisep)

✓ *Le petit plus SHN : L'onglet « recherche de formation »/« rechercher une formation » offre la possibilité de cocher « formation pour SHN » dans les critères spécifiques : ne sont ainsi recherchées que les formations post BAC offrant un aménagement de la scolarité aux SHN.*

Ce site, édité par le CERIMES (centre de ressources et d'information sur les multimédias pour l'enseignement) sous la tutelle de l'enseignement supérieur et de la recherche, peut être intéressant pour les SHN qui souhaitent se former à distance afin de pouvoir organiser leur préparation sportive de façon plus souple et libre.

Sur cette adresse, les SHN auront accès à l'offre en matière de formation à distance proposée par les établissements publics présents dans toutes les académies : universités, écoles, instituts, et aussi CNED (centre national d'enseignement à distance), fédération interuniversitaire de l'enseignement à distance...

Il est possible de rechercher les formations par une recherche libre, par domaine de formation, par région. Une fois qu'une formation a été choisie, le site propose la description de celle-ci et fournit des informations pratiques et les coordonnées correspondantes. Attention : les SHN devront particulièrement être attentifs à la partie « regroupement » de l'onglet « informations pratiques ». En effet, bien qu'à distance, certaines formations nécessitent des regroupements occasionnels (d'où l'intérêt de la recherche « par région »).

WWW.FONCTION-PUBLIQUE.GOUV.FR

Pour les SHN qui voudraient entrer dans la fonction publique, il existe pour chacune des trois fonctions publiques un répertoire des métiers (caractéristiques du métier, activités, compétences...). A partir de la page d'accueil, choisir à gauche l'onglet « les trois fonctions publiques », puis au centre « répertoire des métiers », puis cliquer au choix sur « répertoire des métiers territoriaux », « répertoire interministériel des métiers de l'Etat », « répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière ».

II. Trouver des salons et forums consacrés à l'orientation

Plusieurs sites Internet consacrés à l'orientation proposent de recenser les forums et salons organisés sur ce thème. Cependant, les informations répertoriées ne semblent ni exhaustives ni régulièrement mises à jour... Voici tout de même les sites sur lesquels il est possible de se renseigner :

- www.onisep.fr, onglet « en région », puis « dates d'inscription, portes ouvertes et salons ».
- www.orientation-formation.fr, onglet « actualité », puis « actualité des salons ».
- www.letudiant.fr, onglet « salons », puis voir « tous les salons » ou « salons par thème ».

D'autre part, pour obtenir de l'information sur les salons et les forums, il convient de ne pas oublier les sites des conseils régionaux. En effet, la loi de 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a renforcé les compétences de la région en matière de formation : « la région définit et met en œuvre la politique régionale d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle ». Ainsi, les sites des conseils régionaux fournissent en général de multiples informations sur l'orientation, les formations, les salons et les forums. Il faut cependant chercher ces informations « en tâtonnant » puisque les régions n'ont pas toutes construit leur site de la même façon... En guise d'illustration, voici trois exemples :

- Sur le site de la région Ile de France : aller sur l'onglet « actualité », puis sélectionner thème « éducation/formation » pour trouver les salons relatifs à l'orientation ou le thème « économie/emploi » pour trouver des salons relatifs à l'emploi.
- Sur le site de la région Midi-Pyrénées : sélectionner l'onglet « que fait la région ? », puis « apprendre/se former », puis les « actualités » au centre de la page font référence aux salons.
- Sur le site de la région Centre : sélectionner l'onglet « domaine d'intervention », « éducation/formation », puis « la formation en lycée », puis « actions éducatives » et enfin « forums et salons d'orientation ».

III. Trouver un conseiller d'orientation

Pour les SHN ayant de grandes difficultés d'orientation, les sites ci-dessus et les informations disponibles lors des salons et forums ne remplacent probablement pas le contact direct et individuel avec un conseiller. Ainsi, peut-être est-il bon de savoir comment en trouver un dans sa région et auquel s'adresser selon sa situation.

Le site www.orientation-formation.fr fournit toutes ces informations. Les onglets « s'orienter dans la formation » puis « rencontrer un conseiller dans votre région » permettent de trouver les coordonnées du conseiller le mieux adapté à son cas. Le SHN pourra choisir le profil qui lui correspond (jeune de 16 à 25 ans, étudiant, demandeur d'emploi, salarié) puis découvrir les différentes structures d'accueil qui y correspondent (CIO, CRIJ, PAIO...). Celles-ci sont décrites (public spécifique, missions...) et les coordonnées en région sont fournies.